

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_069 : PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS ET LE DÉPARTEMENT DU TARN POUR LA MISE EN ŒUVRE DU GUICHET UNIQUE DÉPARTEMENTAL POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DU PARC PRIVÉ « RENOV'OCCITANIE TARN »

L'an deux mille vingt et un, le treize avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 13 avril 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Christine TAMBORINI

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

mesdames Cindy COQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Marie-Christine CABAL.

Membres excusés :

Mesdames Sylvie FONTANILLES CRESPO, Martine LASSERRE, Danielle PATUREY, Messieurs Frédéric CABROLIER, Éric GUILLAUMIN, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Gilbert HANGARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Thierry DUFOUR (pouvoir à Christine TAMBORINI), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 AVRIL 2021

N° DEL2021_069 : PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS ET LE DÉPARTEMENT DU TARN POUR LA MISE EN ŒUVRE DU GUICHET UNIQUE DÉPARTEMENTAL POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DU PARC PRIVÉ « RENOV'OCCITANIE TARN »

Pilote : Habitat

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit dans son article 22 que soit assuré sur l'ensemble du territoire, le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH). Elle identifie (article 188) la Région comme l'échelon pertinent de coordination et de promotion d'actions en faveur de l'efficacité énergétique et de lutte contre la précarité, via le programme régional pour l'efficacité énergétique.

La Région Occitanie a lancé en juillet 2020 un AMI pour le déploiement de Guichets Uniques de la Rénovation Énergétique (GURE), dont l'objectif est de massifier la rénovation énergétique des logements du parc privé. La mission principale de ces GURE est d'offrir des conseils techniques et financiers, neutres, objectifs et gratuits aux particuliers souhaitant effectuer des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. En complément, une mission de sensibilisation et d'animation à l'attention du grand public et des professionnels, est également attendue.

Cet AMI prévoyait la mise en place de partenariats territoriaux pour mutualiser les moyens et gagner en lisibilité. Pour le Tarn, il a été convenu que le Conseil départemental était un acteur légitime pour se positionner sur cet AMI en tant que « structure tête », en partenariat avec les EPCI volontaires.

Le Département a ainsi été retenu par la Région pour porter ce nouveau service de Guichet Unique qui prendra le nom de « Rénov'Occitanie Tarn », en partenariat avec l'ADIL 81, le CAUE 81, et les EPCI volontaires. Ces partenariats seront définis sous la forme de conventions bilatérales.

Dans un premier temps, le Conseil départemental va conventionner avec l'ADIL et le CAUE, afin de définir les modalités de mises à disposition de leurs conseillers pour le Guichet Unique.

Dans un second temps, le Conseil départemental conventionnera avec les EPCI volontaires. Ces conventions fixeront notamment la participation financière de chaque EPCI au Guichet Unique.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite s'impliquer pleinement dans ce projet. En effet, la rénovation énergétique des logements représente un enjeu majeur pour les ménages afin de réduire l'impact environnemental, améliorer la qualité de vie et réduire les factures énergétiques, surtout pour ceux en situation de précarité. Elle est d'ailleurs un élément structurant du PCAET en cours d'élaboration, du Contrat de Transition Ecologique 2019-2022 et sera ciblée

lors de l'élaboration du 3ème Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Plutôt qu'une participation financière, et afin de créer un service public de proximité autour de la rénovation énergétique dans l'habitat, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a proposé au Conseil départemental de contribuer à ce projet par le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission qui assurera pour moitié de son temps de travail une mission de « conseiller énergie » pour le GURE. Cette proposition a été acceptée par le président du Conseil départemental.

Le/la chargé(e) de mission aura un temps de travail partagé :

- il/elle sera, pour partie de son temps de travail, au sein des locaux du Guichet Unique départemental, sur des jours et plages horaires fixes (mi-temps à prévoir). Il/elle travaillera au sein d'une équipe composée de 4 conseillers venant de l'ADIL et du CAUE ;

- il/elle sera, pour l'autre partie de son temps de travail, au sein des locaux de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et sera mobilisé(e) autour d'un objectif plus global d'amélioration du parc de logements privés. Il/elle sera l'interlocuteur privilégié auprès des propriétaires, investisseurs, locataires, artisans et professionnels de l'immobilier et assurera également un rôle d'animateur territorial. De plus, en lien avec l'élaboration du 3ème PLH, il/elle travaillera également sur différentes problématiques, (logements vacants, copropriétés dégradées et habitat indigne) et participera à la définition et à la mise en place d'outils pour l'amélioration du parc de logements privés et assurera le suivi de ces dispositifs.

Le partenariat fera l'objet d'une convention entre le Département et la communauté d'Agglomération de l'albigeois pour définir précisément les modalités d'exercice de la mission du conseiller énergie.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte,

VU la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'Énergie et au Climat,

VU la délibération N°121/2016 portant sur le lancement de la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial,

VU la délibération N°2020-044 portant sur le lancement de la démarche d'élaboration du 3ème Programme Local de l'Habitat,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 30 mars 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le partenariat avec le Département du Tarn dans le cadre de la mise en œuvre du Guichet Unique de la Rénovation Energétique et notamment la participation du conseiller énergie de l'Agglomération au fonctionnement du guichet unique à hauteur de 50 % de son temps de travail.

DONNE POUVOIR à madame la présidente ou son représentant pour conclure la convention de partenariat dès lors qu'elle aura été finalisée.

Pour extrait conforme,
Fait le 13 avril 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL